

1994-8

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour publication immédiate

Mémoire au ministre des transports  
LES CHAMBRES RÉCLAMENT DES MESURES IMMÉDIATES

(Ottawa, le 17 novembre 1994) - Un regroupement de Chambres de commerce des diverses régions du Québec disposant d'un aéroport d'importance sur leur territoire a présenté aujourd'hui au Ministre des transports, à Ottawa, un mémoire accablant sur la situation du transport aérien intérieur au Canada.

Ce mémoire fait état de la contradiction entre les objectifs visés par la déréglementation dans le transport aérien et les effets obtenus. Alors qu'une saine concurrence devait être installée, le mémoire soulève qu'on a en fait vu apparaître un duopole de transporteurs dont les hausses tarifaires énormes et simultanées (81 % depuis 1988) ont découragé les voyageurs d'affaires et freiné l'économie du pays.

Parmi les recommandations principales, le regroupement demande au ministre :

- 1) Une enquête par la GRC sur les pratiques de fixation des prix d'Air Canada, de Canadian et de leur réseau affilié.
- 2) De créer un fond d'indemnisation pour les passagers victimes des excès tarifaires des compagnies aériennes (en attendant les résultats de l'enquête) et d'ordonner à l'Office Nationale des Transports une baisse immédiate des tarifs.
- 3) Que toutes les mesures nécessaires soient prises pour rétablir une saine concurrence dans ce mode transport dont l'abolition du statut de Charter, l'examen du réseau de réservation des transporteurs, etc...

Selon le mémoire, en développant cette chasse-gardée, les transporteurs régionaux et les transporteurs nationaux ont développé des comportements qui s'apparentent de moins en moins à de la véritable concurrence. Pour sa part, le gouvernement fédéral est devenu trop souvent le protecteur des transporteurs aériens et ce au détriment des citoyens des régions et de l'économie nationale dans son ensemble.

Dans le document de 43 pages, les Chambres soulignent que ce type de chasse gardée est malsain pour l'économie canadienne et l'état du déficit. Ainsi, la politique tarifaire des transporteurs a notamment pour effet d'encourager l'émigration des capitaux Canadiens vers l'industrie touristique étrangère alors que l'on restreint les déplacements des développeurs de l'économie à l'intérieur même du pays ( hommes d'affaires).

Enfin, les Chambres recommandent aussi au Ministre :

- D'établir une saine concurrence telle que la Loi Nationale des Transports le recommande, en particulier en modifiant cette loi pour qu'elle assure que cette concurrence s'exerce "sans entrave".
- D'engager un dialogue avec les citoyens utilisateurs des transports aériens de manière à ce qu'il puisse connaître aussi bien la perception des utilisateurs que celle des transporteurs lors de l'établissement de politiques de transport.

- 30 -

Source : Pierre Breton  
Chambre de commerce de Baie-Comeau  
Téléphone : (418) 296-2010  
Fax : (418) 296-5397